

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 460 Subvention (122.500 euros) et convention avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (8e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, 9, boulevard des Batignolles 75008 Paris.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 122.500 euros est attribuée à l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz. 2015_07149 n° simpa 184334.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 122.500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris rubrique 33, nature 2042, ligne VE 40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 900-10-99-011 n° d'individualisation 15 V 00458 DAC.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO